



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000918

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DÉMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY
Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISSON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOLLLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny Gerdil-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Augusto KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Franois : François GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugy : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, JC. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, JM. BOUSSET.

Mandataires : JJ. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, YM. DAHOUI (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, JM. FAIVRE.

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics dans le cadre du PRU de Planoise

Demande de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics dans le cadre du PRU de Planoise

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 AP/CP PLH	Montant de l'AP : 5 250 100,00 € Montant du CP 2009 : 785 000,00 € Montant de l'opération : 47 746,60 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°7 « Soutien aux Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) » du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon participe à l'équilibre des opérations de logements locatifs publics situées dans les quartiers Planoise et Clairs Soleils. A travers la fiche action n°2 « Promotion du développement durable et l'exigence de qualité » et la nouvelle convention de partenariat signée le 26 juin 2009 entre l'association Qualitel, la société Cerqual et le Grand Besançon, la Communauté d'agglomération souhaite contribuer à la maîtrise des coûts énergétiques en matière d'habitat.

Il est proposé une subvention globale de 47 746,60 € pour cette opération de 20 logements locatifs publics située dans le quartier Vallon du Jour.

Demandeur : GRAND BESANÇON HABITAT

Objet : demande de subvention pour une opération de construction de 20 logements locatifs visant l'obtention de la certification Qualitel, avec un niveau THPE 2005, c'est-à-dire avec une consommation maximum d'énergie primaire (chauffage, refroidissement et production d'eau chaude solaire) réduite de 20 % par rapport à la réglementation thermique en vigueur, RT 2005, qui est de 130 kWh/m²/an pour des opérations neuves en Franche Comté chauffées au gaz et 250 kWh/m²/an pour des opérations neuves utilisant l'électricité.

Ces logements, situés rue des feuilles d'automne dans le quartier Vallon du Jour à Besançon, se répartissent de la manière suivante :

- 16 logements publics collectifs et 2 logements publics individuels conventionnés de type PLUS-CD,
- 2 logements publics individuels conventionnés de type PLAI.

Nature de l'opération : offre nouvelle de logements en compensation des démolitions prévues dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise à Besançon.

Subventions proposées : il est proposé l'octroi d'une subvention d'équilibre de 38 120 € et la prise en charge des frais de certification Qualitel avec un niveau THPE 2005 correspondant à 9 626,60 € (TTC), soit une participation globale d'un montant de 47 746,60 € en faveur de Grand Besançon Habitat pour une opération de construction de 20 logements locatifs (18 logements collectifs et individuels de type PLUS-CD, 2 logements individuels de type PLAI).

Mmes HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions d'un montant global de 47 746,60 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS
D.C. C.J.
contrôle de légalité
Président
extraits conforme,

RECU 23.OCT 2009



OPERATION DE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS DE TYPE PLUS - PLAI, QUARTIER VALLON DU JOUR A BESANÇON

DEMANDEUR

GRAND BESANÇON HABITAT

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 18 logements publics conventionnés de type PLUS-CD (16 logements collectifs et 2 logements individuels) et 2 logements publics conventionnés de type PLAI (2 logements individuels), situés Rue des feuilles d'Automne dans le quartier Vallon du Jour à Besançon (surface utile totale : 1 453,40 m²).

Opération réalisée dans le cadre des démolitions/reconstructions prévues dans le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise à Besançon.

Typologie des logements PLUS-CD : 6 T2, 8 T3, 4 T4

Typologie des logements PLA I : 2 T5

REGLEMENT CAGB DE REFERENCE

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat »

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action du PLH n°7 « Soutien aux Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) ».

Le montant maximal de subvention (en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération) est de 1 525 € par logement de type PLUS et 5 335 € par logement de type PLAI.

Fiche action du PLH n°2 « Promotion du développement durable et l'exigence de la qualité ».

PLAN DE FINANCEMENT

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 2 512 050 €

Plan de Financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ANRU (PLUS et PLA I)	339 333.00 €	13.51%
Subvention CAGB / PLH (PLUS et PLA I)	38 120.00 €	1.52%
Subvention CAGB / PLH (Qualitel)	9 626.60 €	0.38%
Subvention GDF	920.00 €	0.04%
Subvention Région / ADEME (Solaire thermique)	24 000.00 €	0.95%
Subvention Ville de Besançon (Solaire thermique)	8 000.00 €	0.32%
Prêt CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I et PLA I Foncier, Prêt énergie performance	1 884 193.00 €	75.01%
Fonds propres	207 857.40 €	8.27%
Total TTC	2 512 050.00 €	100.00%

OBSERVATIONS

Coûts (TTC, TVA 5.5%) par m² de surface utile :

- Prix de revient : 1 728,39 €/m²
- Charges foncières : 285,97 €/m²
- Travaux : 1 251,15 €/m²
- Honoraires : 191,27 €/m²

Certification Qualitel, de niveau THPE 2005 avec une performance énergétique améliorée par la réalisation d'une isolation par l'extérieur, l'installation de vitrage peu émissif, des chaudières à condensation (collectives pour les logements collectifs) et la production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires thermiques.